



Edito

Meilleurs vœux pour 2009

L'an passé, lors des différentes cérémonies d'échanges de vœux, personne ne se doutait que l'année 2008 se terminerait par un séisme financier planétaire, lui-même générateur d'une crise économique profonde et probablement durable.

Sachons retenir la leçon.

La Fncl a toujours fait sienne cette remarque du Momagri (Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture) : « **un marché sans règles est comme une démocratie sans loi** ». Il y a encore quelque temps, ce genre de remarque était inaudible. Les choses ont bien changé.

Au milieu de cette tourmente, et malgré les préoccupations du court terme, nous avons le devoir de nous préparer aux échéances de demain, aux évolutions de la PAC, à un rôle plus important du marché pour nos produits.

La Fncl a bien avancé dans sa réflexion sur la contractualisation. Ce chantier se poursuit.

Avec la Fnil et la Fnpl, la Fncl a œuvré pour que l'Interprofession se renforce à l'occasion de cette crise, car il s'agit là d'un outil essentiel pour les producteurs et les entreprises. Si les discussions sont parfois difficiles, le Cniel est un outil irremplaçable pour notre secteur.

Enfin, nous savons que nos coopératives travaillent de manière approfondie le rapport « gouvernance » que nous leur avons présenté l'an dernier. C'est un point clé pour leur durabilité, même si le chantier ne sera jamais fini.

Plus fondamentalement, cette crise financière met en évidence, de manière extrêmement forte, les atouts du mou-

vement coopératif. Cette crise est arrivée notamment parce qu'il y a eu dévoiement de la valeur « liberté » lorsque les financiers ont célébré l'obligation absolue d'atteindre le plus haut degré de performance possible pour la seule rémunération de l'actionnaire. C'était oublier que le détenteur de l'argent ne peut pas s'exonérer de l'exercice parallèle de la responsabilité sur l'usage qui en est fait. L'absence de règles, la complexité, et l'opacité des marchés financiers ont fait le reste.

Dans ce cadre, force est de constater que les systèmes coopératifs et mutualistes ont plus que jamais leur place dans l'économie de demain, et pour aider à sortir de la crise.

La raison en est simple. Dans le système mutualiste, on s'engage professionnellement dans la structure. On y apporte le capital nécessaire pour financer l'activité professionnelle, on est responsable de l'ensemble. C'est par conséquent le seul système capable de remettre l'économie au service de l'homme, car c'est sa vocation première. Qui plus est, le système coopératif se développe très bien dans un système concurrentiel. Il a donc toute sa place.

Ce type de réflexion commence à cheminer dans l'opinion publique et auprès des décideurs politiques.

Nous sommes devant de très grandes difficultés économiques. Sachons les surmonter et préparer l'après crise. Notre secteur s'il sait avancer, se rénover, s'unir davantage, a de vraies perspectives.

Gérard Budin
Président

Réunions régionales Fncl

Comme chaque année, nous démarrons le cycle des réunions régionales au cours desquelles les responsables de la Fncl rencontrent leurs adhérents.

Ils y évoqueront les sujets d'actualité, et les dossiers de fond dans lesquels la Fédération est impliquée : plan de filière interprofessionnel, bilan de santé de la PAC, contractualisation, développement durable, suites du rapport gouvernance...

Nous espérons vous retrouver nombreux les :

- 30 janvier, à Bourg en Bresse
- 13 février, à Nancy
- 17 février, à Roye
- 19 février, à Rennes
- 13 mars, dans le Sud-Ouest
- 20 mars, dans le Sud-Est

A bientôt !

Assemblée générale de la Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL)

Celle-ci aura lieu les **22 et 23 avril 2009** aux salons de l'Aveyron à Paris.

La séance publique se tiendra le 23 avril matin.

Comme d'habitude, elle sera précédée la veille après midi d'une réunion interne au cours de laquelle seront évoqués les principaux dossiers suivis à la Fncl

Rencontres économiques Cniel/Atla

Le Cniel et Atla vous invitent à réserver votre **mercredi 11 mars**, à l'occasion des Rencontres Economiques. Cette journée sera consacrée au bilan économique 2008 et aux perspectives 2009, ainsi qu'à l'impact de la crise sur les produits laitiers.

Lieu : Paris

Contact : rencontres-eco2009@maisondulait.fr

L'accord politique sur le Bilan de santé de la PAC conclu par les Ministres de l'agriculture européens le 20 novembre 2008 a été façonné pendant un an.

C'est en effet le 20 novembre 2007 qu'à l'occasion d'une communication, la Commission européenne a donné le « top départ » des discussions. Une vaste consultation de 6 mois l'a suivie, avec, au printemps 2008, la diffusion d'une première proposition législative.

Tout cet exercice était prévu dans les accords de Luxembourg 2003 : le Bilan de santé était une étape préparatoire au réexamen budgétaire que la Commission travaille actuellement.

L'objectif du Bilan de santé consistait à réexaminer, ajuster et améliorer le fonctionnement de la PAC depuis 2003 tout en l'adaptant aux nouveaux défis liés à une Union européenne à 27 États membres. Il doit être une contribution au débat sur les priorités agricoles en Europe. Trois questions principales ont ainsi été abordées :

- comment rendre le système d'aides directes plus efficace et plus simple,
- comment assurer, dans le contexte mondial actuel, l'adéquation d'instruments de soutien du marché conçus à l'origine pour une Communauté de 6 États membres,
- comment relever les nouveaux défis (changement climatique, biocarburants, gestion de l'eau, préservation de la biodiversité).

Gestion publique des marchés

En matière de gestion de marché, le Bilan de santé a conduit à :

- Suppression des aides à l'utilisation du beurre dans le cadre du régime du beurre pâtisseries glacier et autres formes de soutien,
- Suppression du stockage privé pour les fromages de gardes et les fromages italiens (régime obligatoire et optionnel),
- Maintien d'une possibilité (optionnelle) d'aides à l'utilisation du lait écrémé sous forme de caséines et sur l'utilisation de lait écrémé et de lait en poudre écrémée pour l'alimentation animale,

- Maintien de la mise en place optionnelle des restitutions à l'exportation,
- Maintien du régime obligatoire de stockage privé du beurre,
- Maintien de l'intervention publique pour le beurre (plafond : 30.000T) et la poudre de lait écrémé (plafond : 109.000T).

Conformément à la volonté politique affichée en 2003, le secteur laitier va être de plus en plus confronté aux aléas des marchés. Certes, quelques outils de gestion publique demeurent, mais leur effet sera limité. Ceci incite les professionnels à réfléchir à des outils privés pour s'assurer une couverture du risque prix sur certains produits. Sur initiative de la Fncl, l'interprofession a ainsi commencé à expertiser les possibilités permises par les marchés à terme et les swaps.

Quotas laitiers

Quant aux quotas, mesure phare de gestion de l'offre, la Commission a largement fait savoir qu'elle les supprimerait. Afin de préparer la filière européenne à la sortie des quotas, elle propose un atterrissage en douceur avec une augmentation progressive des quantités de référence des États membres : 5x1% en plus à partir du 1er avril 2009, qui font suite aux hausses de 3x0,5% entre 2006 et 2008 et de 2% au 1er avril 2008.

Ces hausses sont complétées d'un traitement particulier pour l'Italie, d'un assouplissement des mesures matière grasse (suppression de l'article 80, réduction du coefficient MG de 0,18 à 0,09 en cas de correction positive), et d'un renforcement des règles de mobilité des quotas (mesure que la France a déjà engagée depuis plusieurs campagnes).

Le Bilan de santé prévoit de suivre les évolutions de ces mesures et de leurs impacts sur les conditions de marché au travers de 2 rapports que la Commission produira avant la fin 2010 et la fin 2012. Ces rapports pourront conduire à des propositions « appropriées ». Une étude particulière est aussi prévue sur les conséquences pour les producteurs de fromage sous appellation d'origine protégée.

Guides de bonnes pratiques d'hygiène

Depuis 2006, la filière laitière a engagé un travail important et ambitieux de rédaction d'un Guide de bonnes pratiques d'hygiène tel que demandé par la réglementation communautaire communément appelée « Paquet hygiène ». Ce projet comporte 2 volets.

Du côté de la transformation laitière, c'est Actilait qui, sous la responsabilité d'Atla, élabore le GBPH « aval ». Du fait de la complexité des métiers, plusieurs sous-groupes ont été activés pour couvrir les différents process et produits. Actilait démarre actuellement la phase des études de l'HACCP par familles de produits et par opérations communes aux produits laitiers.

Au niveau de l'exploitation agricole, un document commun aux filières d'élevage de ruminants a été élaboré par l'Institut de l'élevage, sous la responsabilité de la Cne, en étroite collaboration avec le Cniel. Les professionnels de la Cne l'ont transmis à la Dgal en fin d'année 2008. Nous avons appris il y a peu que la Dgal a saisi l'Afssa pour expertise. C'est une bonne nouvelle : mais il reste encore à faire.

A noter également, pour l'amont de la filière, un projet piloté par l'Acta sur le thème de la faisabilité et de la pertinence d'un diagnostic de dangers sanitaires et de procédures de maîtrise basées sur les principes de l'HACCP en exploitation agricole. Un des objectifs est de rédiger un argumentaire à destination du Copa-Cogeca et de la Dgal sur l'intérêt ou non de généraliser l'application des principes HACCP à la production primaire.

L'enjeu stratégique est fort pour les éleveurs. D'autant plus qu'une enquête récente menée par l'Apca, la FNA et Coop de France montrerait que selon l'avis des conseillers et principalement des responsables qualité, la mise en place de l'HACCP au niveau de la production primaire serait inévitable...

La Fncl est préoccupée de ces évolutions. Toute variation, même faible, des volumes de production dans un secteur agricole suffit à effondrer un marché (ou l'inverse). Elle juge que la Commission devrait prévoir des bilans annuels de conjoncture, avec perspectives sur l'année suivante, dans le souci d'ajuster en permanence l'offre à la demande. Ceci pourrait conduire à limiter les augmentations de quotas. En effet, bien que légitimées par les perspectives à moyen terme de la Commission, les hausses prévues sont aujourd'hui en totale opposition avec le contexte catastrophique des marchés. Et malgré les décisions de remise en vigueur des restitutions à l'export et de prolongation des achats à l'intervention, ces mesures semblent insuffisantes pour inverser la situation : les prix de marché sont au plus bas, les prix à la production se dégradent considérablement... et les experts ne voient pas de signe d'amélioration.

Parallèlement, la Fncl, comme les autres familles professionnelles, incite au développement de la contractualisation entre entreprises et producteurs. Ce dispositif est en effet un outil particulièrement pertinent pour rechercher l'adéquation production-marchés. Qui plus est, s'il se développe dans le cadre d'un dispositif organisé de type interprofessionnel, en respectant les règles de la concurrence, il peut aussi avoir un rôle régulateur important.

La Fncl a engagé depuis plusieurs mois une importante réflexion sur la contractualisation qu'elle entend mettre à disposition de ses adhérents sous la forme d'un clausier dans lequel la double notion volumes différenciés – prix différenciés sera traitée tout en respectant le droit coopératif. Ce document servira également d'outil pour mieux formaliser les relations coopératives / producteurs sur tous les aspects liés à la livraison de lait.

Ce projet est cohérent et complémentaire des travaux conduits au Cniel dans le cadre du plan de filière (indicateurs économiques, observatoire des volumes, Comité des sages et un Guide des pratiques contractuelles, valorisation des produits laitiers français).

Mesures d'accompagnement

Ces évolutions auront des répercussions fortes dans les zones hors

« croissant laitier », où les conditions sont structurellement et/ou naturellement défavorables à la production laitière. Les professionnels de ces zones fragiles ont largement fait connaître leurs inquiétudes et leurs attentes.

La réorientation des aides vers des mesures en faveur de l'élevage et du pâturage (article 64) fait partie de leurs propositions ainsi que l'activation de l'article 68 en faveur des zones de montagne. La principale difficulté réside dans le fait que les budgets sont limités alors que les demandes, toutes justifiées, sont nombreuses.

La filière laitière mène un lobbying actif en faveur d'une aide de 40€/1.000L pour la production et de 12€/1.000L pour la collecte en zone de montagne. La Fncl soutient très fortement l'aide à la collecte. Les entreprises sont elles aussi quotidiennement confrontées aux contraintes liées aux pentes en montagne. La collecte est une source de surcoûts. Force est de constater que des laiteries se désengagent progressivement de ces zones.

Les coopératives, dont le projet humain et les motivations politiques placent l'ancrage territorial au cœur de leur activité, restent et assurent ainsi un débouché stable aux producteurs. En contribuant au maintien de l'élevage laitier, elles sont aussi garant de la dynamique territoriale. La compensation des handicaps auxquels les laiteries sont confrontées est donc fondamentale pour continuer à collecter dans les fermes.

De leur côté, les zones où la concurrence végétal-animal est rude souhaitent quant à elles accélérer la mobilité des quotas intra région et même intra bassin laitier. Leur objectif est de soutenir la restructuration des exploitations laitières et de garantir un certain niveau d'approvisionnement pour leurs sites de transformation, souvent proches de bassins de consommation. La régionalisation des quotas est une mesure très demandée par les professionnels de ces zones, que la Fncl appuie au niveau national. Sa mise en œuvre a débuté au cours de la campagne 2008-2009, grâce aux volumes supplémentaires accordées par la Commission européenne. Elle a montré une bonne réactivité des régions concernées.

Aujourd'hui, la Fncl souhaiterait aller plus loin en donnant plus de poids aux

Nouvel accord inhibiteur 2009

Suite à l'accord de l'année passée qui avait été signé pour 1 an, un nouvel accord interprofessionnel (pour 2009) relatif à la présence d'inhibiteurs dans le lait et aux modalités de prise en charge des coûts a été signé.

Les principaux changements par rapport à l'accord de l'année passée portent sur :

- un rappel de l'obligation d'information des autorités compétentes,
- le délai pour envoyer le dossier au Cniel n'est plus de 1 mois, mais de 60 jours suivant la date de positivité de la citerne,
- les éléments liés à la TVA ont été ajoutés (en note de bas de page dans l'accord),
- une liste actualisée des éléments à envoyer au Cniel lors de la constitution d'un dossier.

Une réflexion est en cours au Cniel pour la prise en charge des coûts relatifs à la mise en compostage des laits. (Pour rappel, les seuls coûts relatifs à l'épandage sont pris en charge dans l'accord interprofessionnel actuel).

Pour information, voici les chiffres du bilan de l'accord de l'an passé : à fin septembre 2008, 282 dossiers ont été pris en charge, pour un volume global de 5 millions de litres de lait et un budget d'environ 1,5 millions d'euros soit environ 5000 euros par dossier en moyenne.

Selon les projections après un an de fonctionnement, le CNIEL aura pris en charge le coût de la destruction d'environ 350 citernes, concernant plus de 70 entreprises.

réserves régionales et en travaillant avec les autres professionnels et les pouvoirs publics à la création d'installations de bassin laitier.

Toutes ces possibilités (ainsi que les primes d'assurance, fonds mutualisés, fonds du 2nd pilier issus de la modulation « fléchés » sur le défi du secteur laitier...) constituent la « boîte à outils » que la France, l'Allemagne et quelques autres, ont fortement défendu au cours de la négociation.

Il revient maintenant à chaque Etat membre de se déterminer sur sa volonté d'activer l'une ou l'autre mesure, ses arbitrages budgétaires, le dimensionnement de chaque programme d'aide... En France, ces choix sont la cause d'âpres discussions au sein de la Fnsea, alors que le Ministre de l'agriculture prévoit d'annoncer les mesures d'application nationales vers la fin du 1er trimestre 2009.

Le livre vert européen sur la qualité des produits agricoles

Le livre vert de la Commission européenne relatif à la « qualité des produits agricoles » a été publié le 15 octobre 2008. L'objectif de ce livre vert a été de lancer un débat et une consultation sur les règles relatives à la qualité de la production agricole européenne.

Il est structuré en 3 parties (19 questions en tout dont une question ouverte) qui traite des sujets suivants : réglementation communautaire en matière de production et de normes de commercialisation ; signes de qualité spécifiques de l'Union européenne (AOP, IGP, STG, AB) et enfin systèmes de certification de la qualité.

Toutes les parties prenantes (organisations professionnelles, Pouvoirs Publics, particuliers) ont été invitées à répondre à cette consultation jusqu'au 31 décembre 2008 par courrier ou directement sur le site Internet de la Commission européenne. Atla, le Cniel, Coop de France, mais aussi le Copacogeca, EDA ont répondu à ce questionnaire.

Sous la présidence française, ce sujet a été traité lors de deux Conseils agricoles, ainsi que lors de deux comités d'experts. Plusieurs sujets font l'objet d'un fort consensus des 27 Etats membres :

- la majorité des Etats membres sont contre la mise en place d'un logo européen correspondant au respect des normes européennes puisqu'il s'agit d'un pré requis à la mise sur le marché européen de produits agricole,
- un attachement fort au système actuel de politique de la qualité (en particuliers aux signes officiels),

- souhait d'encourager une simplification des procédures et de maîtriser les coûts financiers induits par cette politique,
- volonté forte concernant la rédaction de lignes directrices pour l'encadrement des systèmes de certification privée,
- concernant l'étiquetage de la matière première dans des produits sous IGP, les Etats membres sont majoritairement pour,
- la STG (spécialité traditionnelle garantie), malgré un faible nombre d'enregistrements à ce jour doit être gardée,
- l'enregistrement et la protection des AOP et IGP ne doit pas se faire à deux vitesses, le système actuel doit être maintenu et défendu,

D'autres sujets sont plus débattus : normes de commercialisation, mise en place des nouveaux critères essentiellement environnementaux et durables pour les AOC et IGP, réflexion sur la mise en place d'une appellation ou d'une mention valorisante européenne « montagne », définition d'une liste fermée de produits « génériques », ...

A ce jour, la Commission européenne estime que plus de 500 réponses ont été réceptionnées (seules une cinquantaine sont actuellement mises en ligne sur le site de la Commission européenne). Une synthèse des réponses doit être préparée par la Commission et sera normalement disponible au second trimestre 2009. Cette synthèse devrait également intégrer et présenter les principales lignes concernant la future stratégie européenne relative à la politique de qualité des produits agricoles.